

15 janvier 2015

Arrêté du Gouvernement wallon accordant une dispense de permis de pêche le samedi 12 septembre 2015 aux participants à l'activité de pêche organisée par la société de pêche « La Gaule » de Pry - Walcourt dans le cadre de sa journée « Pêche en famille »

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1954 sur la pêche fluviale, notamment l'article 8, alinéa 3;

Vu la demande introduite en date du 21 décembre 2014 par la Fédération halieutique de l'Entre-Sambre et Meuse pour la société de pêche « La Gaule » de Pry - Walcourt;

Considérant que la manifestation organisée par la société de pêche « La Gaule » de Pry - Walcourt s'inscrit parfaitement dans la politique de re-dynamisation de la pêche;

Sur la proposition du Ministre de la Ruralité;

Après délibération,

Arrête:

Art. unique.

Les participants à l'activité de pêche organisée le samedi 12 septembre 2015 par la société de pêche « La Gaule » de Pry - Walcourt sur son parcours à Pry, commune de Walcourt, dans le cadre de la journée « Pêche en famille », sont autorisés à pêcher ce jour-là sans être munis d'un permis de pêche régulier de la Région wallonne.

Namur, le 15 janvier 2015.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN